

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 octobre 2011 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents : M. SYLVAIN ROY, MAIRE  
SERGE PELLETIER, CONSEILLER  
TONY CHAREST, CONSEILLER  
FERNAND OUELLET, CONSEILLER  
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER  
PASCAL BOULAY, CONSEILLER  
Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE**

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h32 par M. Sylvain Roy, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**01-10-2011**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Tony Charest et résolu unanimement que l'ordre du jour du 4 octobre 2011 soit adopté en laissant le varia ouvert.

**02-10-2011**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2011**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que le procès-verbal du 6 septembre soit adopté tel que rédigé.

### **RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de septembre et informe les élus sur les dossiers à venir.

### **RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

L'agent de développement fait un suivi des dossiers des derniers mois et informe les conseillers sur les dossiers et rencontres à venir.

**03-10-2011**

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement que les salaires du mois de septembre au montant de 4493.62\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 116 393.59\$ soient acceptés.

### **PANCARTE D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

La décision relative à la disposition du logo sur les panneaux est reportée à la séance du 1<sup>er</sup> novembre.

04-10-2011

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que la municipalité adhère à l'association touristique du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012 au montant de 252,50\$ plus taxes. Cela offre, entre autre, une visibilité dans le guide touristique édité par cette association.

### **NOEL AU CŒUR DU KAMOURASKA**

Les membres du conseil ont été informé du concours « Noël au cœur du Kamouraska » organisé par la municipalité de St-Denis. Le comité de développement sera approché pour savoir si il souhaite inscrire la municipalité au concours.

### **PRÉSENTATION DE LA CORPORATION DE LA GRANGE À DÎME**

Sur invitation de M. Sylvain Roy, Madame Catherine Gagnon, administratrice de la corporation de la grange à dîme, est venue informer le conseil des intentions de la corporation notamment au sujet de leur souhait d'acquérir la grange à dîme pour en faire un centre culturel.

05-10-2011

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME MADELEINE BÉLANGER**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que la décision du comité consultatif d'urbanisme prise suite à une demande de dérogation mineure de la part de Mme Madeleine Bélanger pour la construction d'un garage sur son terrain situé au 125, rue de l'Église soit acceptée tel quelle à savoir :

**Considérant que** la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant que** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

**Considérant que** la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

**Considérant** la topographie du terrain à cet endroit;

**Considérant que** le garage va être situé sur l'asphalte déjà existante;

Il est proposé par Michel Bélanger, et résolu à l'unanimité

QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de Mme Madeleine Bélanger permettant de construire son garage de 20'x24' et d'une hauteur de 12' à une distance de 3' de la limite sud ouest de la propriété.

06-10-2011

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. PASCAL LÉVESQUE**

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que la décision du comité consultatif d'urbanisme, prise suite à une demande de dérogation mineure de la part de M. Pascal Lévesque pour la régularisation de la construction d'un garage situé au 509 de la route de Picard à St-Joseph et dont la marge de recul est inférieure à celle imposée dans cette zone, soit acceptée tel quelle à savoir que :

**Considérant que** la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant que** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

**Considérant que** la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

**Considérant que** le demandeur semble avoir mal interpréter la réglementation;

Il est proposé par Raymond Frève, et résolu à l'unanimité

QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de M. Pascal Lévesque concernant l'emplacement actuel du garage à **condition que la municipalité ne soit jamais tenue responsable de tout bris occasionnés par la proximité du bâtiment dérogoire avec l'emprise de la route**. Cette précision devra être rattachée au certificat de localisation au même titre que la dérogation.

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Les membre du conseil ont été informé que la quasi totalité de la subvention octroyée par le député du Kamouraska dans le cadre du programme PAARRM à été répartie comme suit :

Les montants inscrits sont hors TPS et TVQ

Nature des travaux	Estimation	Coût réel
Creusage fossés route de Picard		2 090.00 \$
Creusage fossés Rang 4		3 365.31 \$
Abaisser l'accotement pour favoriser le drainage vers les fossés		642.00 \$
Remplacement de deux grilles de l'égouts pluvial rue des Loisirs		628.52 \$
Installer un tuyau de drainage suite à la démolition de l'ancienne citerne incendie rue principale ouest		443.22 \$
Création de deux caniveaux de part et d'autre de la rue de l'église (8.5 tonnes d'asphalte à 385\$ la tonne)		3 272.50 \$
Rechargement Rg 6 Est		5 606.36 \$
Glissières aux 2 coins Rg 6 et rte Picard	7 659.46 \$	
<b>TOTAL</b>		<b>23 707.37 \$</b>

**07-10-2011**

### **DON À CENTRAIDE**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement qu'un don de 25\$ soit fait à Centraide K.R.T.B. Côte-du-Sud.

**08-10-2011**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE DÉBLAIEMENT DES SITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Après ouverture de la soumission de M. Patrice Moreau de la ferme Val Moreau Inc., il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu à l'unanimité que celui-ci aura le contrat de déblaiement des sites de la municipalité selon le tarif suivant :

- 1000\$ pour la cour du chalet de l'OTJ, la cour de la caserne et les 3 citernes incendie;
- Site 1 : 10\$ la fois
- Site 2 : 7\$ la fois
- Site 3 : 8\$ la fois
- Site 4 : 7\$ la fois
- Site 5 : 8\$ la fois

### **PRIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ET RÉGIME DE PENSION SIMPLIFIÉE**

La décision relative à la prime et au régime est reportée à la séance de novembre afin de pouvoir apporter de plus amples

renseignements au conseil sur le sujet.

**09-10-2011**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Pascal Boulay, la séance est levée à 22h25.

---

**SYLVAIN ROY, maire**

---

**CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier**

